



DVH ne pas honorer un week-end

Par Neness

Bonjour.

Mon mari est censé récupérer sa fille samedi à 8h jusque dimanche 18h. Nous avons demandé de nous la laisser jusque lundi car nous avons un mariage dans le sud. La mère a refusé. Si Nous ne la prenons pas ce week-end car nous serons dans le sud, peut il y avoir des répercussions ?

Comment doit on procéder pour annuler le droit de visite de ce week-end ? Une procédure ? Merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le DVH est un droit, pas un devoir.

Il est d'usage de prévenir formellement l'autre parent de l'abandon du DVH pour ce week end, le jugement peut éventuellement prévoir un délai de prévenance à respecter.

Il n'y a pas de conséquence, sauf éventuellement la déception de l'enfant.